



**Dossier Accueil  
ATSCAF-ENFiP Toulouse  
Saison 2020 - 2021**



## PRESENTATION DE L'ATSCAF-ENFiP Toulouse

L'association Touristique, Sportive et Culturelle des Administrations Financières, section ENFiP Toulouse (**ATSCAF-ENFiP Toulouse**), régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, est affiliée à l'ATSCAF Fédérale.

Elle a pour unique but de **favoriser la pratique des sports de toute nature et développer les activités culturelles auprès de ses adhérents, stagiaires et permanents de l'établissement.**

Elle a son siège dans les locaux de l'ENFiP Toulouse et est administrée par un bureau composé de membres permanents de l'établissement et de stagiaires en formation initiale.

Chaque promotion d'élèves a un correspondant **ATSCAF** chargé d'informer les stagiaires des activités associatives de l'établissement.

Vous pouvez retrouver toute l'actualité de l'ATSCAF-ENFiP Toulouse sur le site Intranet / Internet suivant :

**<http://locales.atscaf.fr/3101/>**

(accessible également via *Odissée Toulouse* par le lien *Activités périscolaire* puis *Atscaf*)

# ***Bonne rentrée 2020 !!***



## ADHESION A L'ATSCAF-ENFiP Toulouse

---

<u>Adhérents</u>	<u>Tarif</u>
Stagiaires et permanents	15 €
Retraités	15 €
Conjoints	12 €
Enfants (- 18 ans)	gratuit

**Pour adhérer, c'est très simple ....**

- **Adhésion en ligne sur le site de l'Atscaf Toulouse**
- **puis chèque à l'ordre de l'ATSCAF ENFiP Toulouse à remettre dans la boîte à lettre ATSCAF (sous-sol du bâtiment B – couloir équipe Cadastre Technique en face des salles B1 et B3)**

Tout adhérent bénéficie de tous les avantages proposés par :

- **L'ATSCAF-ENFiP Toulouse :**

- ✓ utilisation des installations et du matériel : salle de sport, gymnase, terrain de foot,... (à noter : foyer des élèves provisoirement fermé),
- ✓ réduction sur la billetterie (cinéma, piscine,...),
- ✓ participation aux sorties culturelles ou sportives organisées par les membres de l'association,
- ✓ participation aux activités et événements mis en place par l'association à l'école tout au long de l'année (voir ci-après).

- **L'ATSCAF FEDERALE :** accès aux centres de vacances, voyages, participation aux compétitions nationales (CNIF, ...), etc.





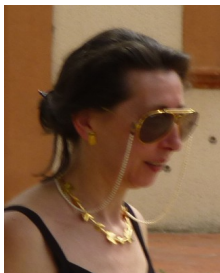
Visitez le site fédéral : <http://www.atscaf.fr/>

**Remarque :** Extension d'adhésion possible d'autres ATSCAF vers l'ATSCAF-ENFiP Toulouse (somme à régler à l'ATSCAF-ENFiP Toulouse avec présentation du justificatif de l'adhésion principale), **Supplément : 5 €**





## COMPOSITION DU BUREAU PERMANENT DE L'ATSCAF-ENFiP Toulouse

Nom	Photo	Fonction	Contact
Sylvie BOTTA <i>(Bat B Sous sol)</i>		Présidente	<a href="mailto:sylvie.botta@dgfip.finances.gouv.fr">sylvie.botta@dgfip.finances.gouv.fr</a> 05 61 158 524
Joël CADIERGUES <i>(Bat B 2<sup>è</sup> étage)</i>		Trésorier	<a href="mailto:joel.cadiergues@dgfip.finances.gouv.fr">joel.cadiergues@dgfip.finances.gouv.fr</a> 05 61 158 521
Chantal CAMINAT- FONTEYNE <i>(Bat A Accueil)</i>		Secrétaire Permanences ATSCAF	<a href="mailto:chantal.caminat-fonteyne@dgfip.finances.gouv.fr">chantal.caminat- fonteyne@dgfip.finances.gouv.fr</a> 05 61 158 508
Amine BOUHASSOUN <i>(Bat B Rez-de- Chaussée)</i>		Événements et installations sportives / CNIF	<a href="mailto:amine.bouhassoun@dgfip.finances.gouv.fr">amine.bouhassoun@dgfip.finances.gouv.fr</a> 05 61 158 533
Estelle ROUSSELLE <i>(Bat B Sous sol)</i>		Événements et installations sportives / CNIF	<a href="mailto:estelle.rousselle@dgfip.finances.gouv.fr">estelle.rousselle@dgfip.finances.gouv.fr</a> 205 61 158 424

<p>Dominique VINCENT <i>(Bat B Rez-de- Chaussée)</i></p>		<p>Événements et installations sportives / CNIF</p>	<p><a href="mailto:Dominique-1.vincent@dgfip.finances.gouv.fr">Dominique-1.vincent@dgfip.finances.gouv.fr</a>  05 61 158 520</p>
<p>Philippe DIDIER <i>(Bat B Sous sol)</i></p>		<p>Communication et relations stagiaires</p>	<p><a href="mailto:philippe.didier@dgfip.finances.gouv.fr">philippe.didier@dgfip.finances.gouv.fr</a>  05 61 158 432</p>
<p>David TERRADE <i>(Bat B Sous sol)</i></p>		<p>Communication et relations stagiaires</p>	<p><a href="mailto:david.terrade@dgfip.finances.gouv.fr">david.terrade@dgfip.finances.gouv.fr</a>  05 61 158 532</p>
<p>Myriam MOUTON <i>(Bat A Accueil)</i></p>		<p>Communication et relations stagiaires</p>	<p><a href="mailto:myriam.mouton@dgfip.finances.gouv.fr">myriam.mouton@dgfip.finances.gouv.fr</a>  05 61 158 501</p>
<p>Anne-Marie JOURNET <i>(Bat B 1er étage)</i></p>		<p>Gestionnaire Foyer des élèves Événements culturels</p>	<p><a href="mailto:anne-marie.journet@dgfip.finances.gouv.fr">anne-marie.journet@dgfip.finances.gouv.fr</a>  05 61 158 527</p>

## Ainsi que nos deux MEMBRES D'HONNEUR

Nom	Photo	Fonction	Contact
Jean-Philippe LACOU		Président d'honneur (Directeur ENFiP Toulouse)	
André SANCHEZ (Bat B 2nd étage)		Ex Président	<a href="mailto:andre.sanchez@dgfip.finances.gouv.fr">andre.sanchez@dgfip.finances.gouv.fr</a> 05 61 158 525

***Tous les adhérents ATSCAF sont invités à proposer, mettre en place ou animer des sorties, événements ou activités sportives et culturelles.***

***Pour finaliser vos projets, n'hésitez pas à contacter un membre du bureau permanent.***

## INFORMATIONS et COMMUNICATION

### PERMANENCE ATSCAF ENFiP Toulouse



**Les permanences de Chantal sont possibles uniquement sur rendez-vous.**



**Faites vos demandes de billets par mél :**

[atscaf.enfiptoulouse@gmail.com](mailto:atscaf.enfiptoulouse@gmail.com)

**Et elle vous proposera un rendez-vous**

Lors de ces permanences, vous pourrez vous procurer des billets à prix réduits (Cité de l'espace, aéroscopia, cinémas, théâtres, Capitole, Zénith, autres salles, piscine de La Ramée, Caliceo...), des tarifs préférentiels sur certains abonnements, ...

Différents canaux de communication vous tiennent informés :

- Les membres permanents du bureau qui se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire et le correspondant **ATSCAF-ENFiP Toulouse** de chaque promotion,
- Les panneaux d'affichage
  - ✓ l'un situé au niveau de la Cafétéria (*bât. B de l'école*)
  - ✓ l'autre au Hall d'entrée bâtiment B
- Réseau Internet/Intranet : accès par « ODISSEE TOULOUSE »



Ou par saisie manuelle de l'adresse URL du site :  
« <http://locales.atscaf.fr/3101/> »

## ACTIVITES REGULIERES

---

L'ATSCAF-ENFiP Toulouse propose à ses adhérents des activités régulières tout au long de l'année scolaire.

Le matériel (*armoire du foyer*) et les installations sportives sont à la disposition de tous les pratiquants.

**Body Sculpt / Pilate** (avec participation trimestrielle fixée en début d'année)

- Mardi (17h25-18h10) BODY SCULPT – Foyer Ecole
- Mardi (18h15-19h00) PILATE – Foyer Ecole

### **Football**

- Lundi (18h00-20h00) – Stade de Lardenne

### **Badminton**

- Jeudi (17h00-19h00) – Gymnase des Pradettes

### **Salle de sport**

- Une salle de sport (vélo, vélo elliptique, tapis roulant) est mise à votre disposition sous réserve de remplir les conditions d'accès (caution, règlement, réservation de créneau) indiquées sur l'accueil de notre site – Sous-sol du bâtiment A - ECOLE\_

### **Tennis de table**



***Provisoirement suspendu***

- Jeudi (17h00-19h00) – Foyer Ecole

### **Autres**

- Selon la volonté d'un nombre (suffisant) d'adhérents, d'autres activités peuvent venir compléter les activités déjà proposées.
- Les demandes sont à formuler auprès des membres du bureau.



## **SORTIES ET ACTIVITES OCCASIONNELLES**

---

A l'initiative de ses adhérents, des activités occasionnelles peuvent être mises en place tout au long de l'année.

L'association participe en totalité ou en partie aux dépenses engagées pour la mise en place et l'organisation de ces événements.

### **Sorties**

- Week-end Ski et montagne organisé annuellement en Janvier,
- course à pied, visites touristiques...

### **Tournois et rencontres sportives**

- Tennis, ping-pong, pétanque, football, jeux de cartes, échecs, ...
- Challenge inter-promos et tournois individuels
- Bowling

### **Repas et soirées**

- Repas de Noël, fête de fin d'année, départ de promotion,...

### **Autres**

- Les adhérents sont invités à proposer et organiser d'autres activités ou événements festifs, culturels ou sportifs.
- Les demandes sont à formuler auprès des représentants de l'ATSCAF-ENFiP Toulouse (pour à minima participation financière de l'association).

## **Activités conditionnées par le COVID 19**



## UTILISATION DES INSTALLATIONS

---

Les stagiaires et permanents de l'École, adhérents de l'ATSCAF-ENFiP Toulouse, sont tenus de respecter le matériel et les installations mis à leur disposition.

### FOYER DES ELEVES :

**Le foyer est à l'heure actuelle partiellement accessible pour les activités encadrées.**



Le foyer des élèves est (en temps normaux hors Covid) mis à la disposition des élèves et permanents de l'École du lundi au vendredi selon les horaires suivants :

- en libre accès de 8h à 18h
- réservé lors des horaires des activités régulières mises en place en fin d'après-midi (pilate, yoga, salsa, tennis de table, ...).

Le matériel mis à la disposition est le suivant : tables de ping-pong, baby foot, fléchettes, jeux de cartes, boules de pétanque, jeux d'échec, livres...

Le foyer est également utilisé pour les repas et soirées organisés par les adhérents stagiaires ou permanents : réfrigérateurs, armoires à boissons et sono-hifi sont à la disposition des participants.

Pour toute organisation de repas ou soirées au foyer, une demande officielle auprès de la Direction de l'école et du gestionnaire foyer de l'ATSCAF ENFiP Toulouse (*Mme Journet*) doit être déposée 8 jours avant la date prévue.

### **Important**

***Tous les adhérents et utilisateurs du foyer des élèves sont tenus de connaître et respecter rigoureusement le règlement intérieur du foyer (voir ci après)***

***Les utilisateurs des installations non adhérents de l'ATSCAF-ENFiP Toulouse ne sont pas assurés en cas d'accident***

## TERRAIN DE FOOT « Toulouse Lardenne»

---

La Mairie de Toulouse met à la disposition de l'**ATSCAF-ENFiP Toulouse** un terrain de foot en herbe, situé dans l'enceinte du complexe sportif de Toulouse Lardenne (Stade A. Feuillet)



Adresse : 153 Avenue de Lardenne 31100 TOULOUSE

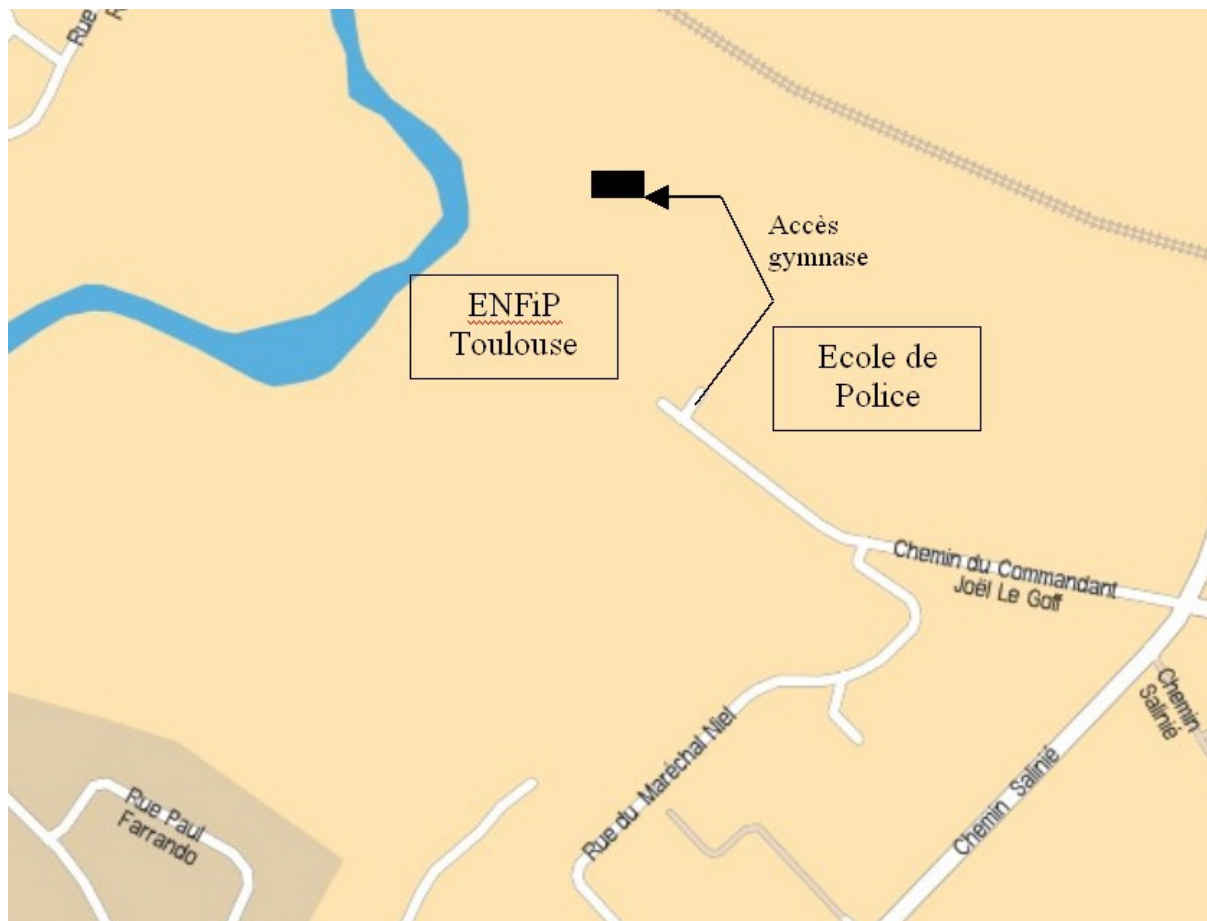
**Créneau horaire attribué :**

**Lundi de 18h00 à 20h00**

## GYMNASE DE L'ENSAPN

---

L'ENSAPN met à la disposition de l'**ATSCAF-ENFiP Toulouse** son gymnase situé dans l'enceinte de l'école de police, pour la pratique de tous les sports en salle (volley, hand, basket,...)



Adresse : 98 chemin du cdt Le Goff 31100 Toulouse

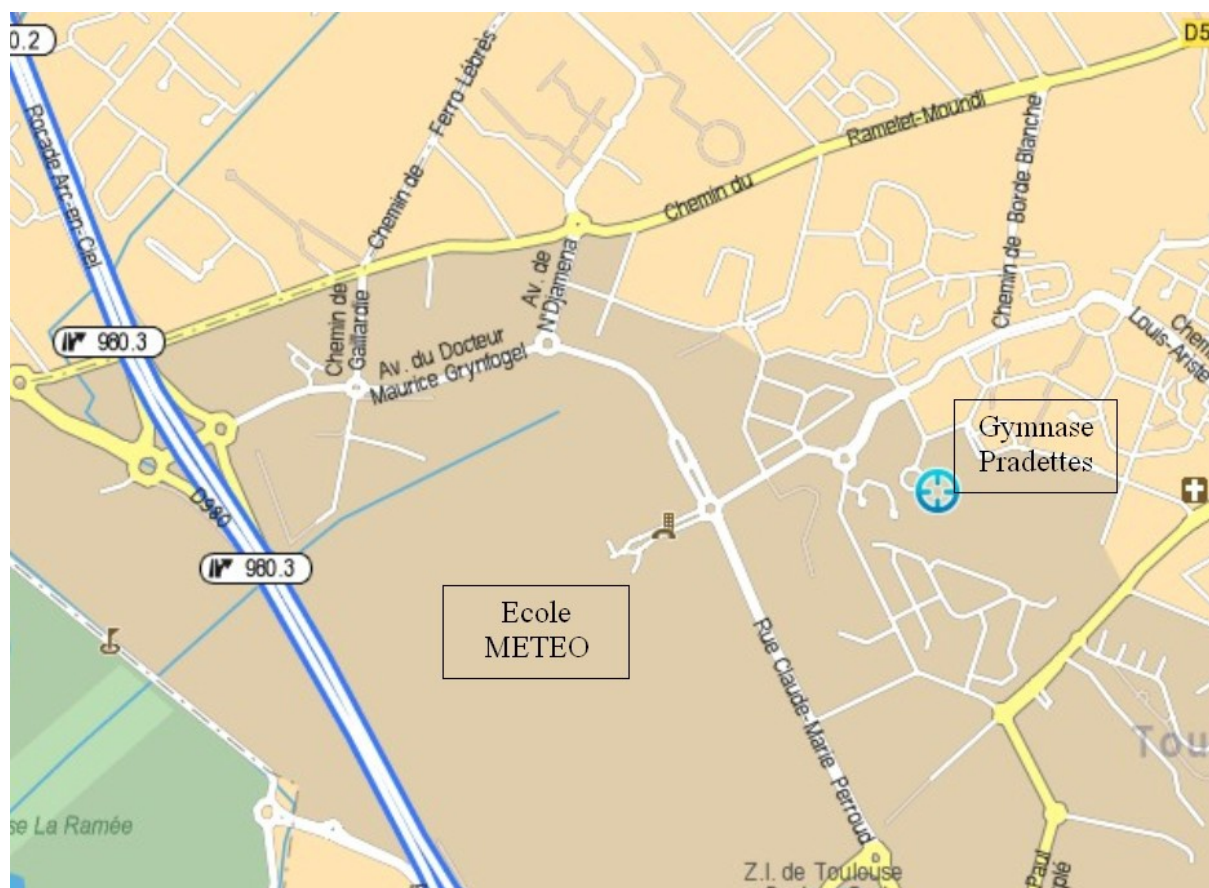
**Créneau horaire attribué :**  
**mercredi 20h – 22h**

**Créneau annulé actuellement**



## GYMNASE « Pradettes »

La Mairie de Toulouse met à la disposition de l'**ATSCAF-ENFiP Toulouse** un gymnase situé dans le quartier des Pradettes, pour la pratique de tous les sports en salle, notamment l'activité badminton et autres jeux de raquettes.



Adresse : 6 rue Ferdinand de Lesseps 31200 Toulouse

**Créneau horaire attribué :**  
**jeudi 17h00 – 19h00**

## Boutique ATSCAF-ENFiP Toulouse

---



BOB : 5 €  
TEE-SHIRT : 6 €

*Demande ou commande à formuler auprès de :*

**Joël CADIERGUES (Trésorier)**

[joel.cadiergues@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:joel.cadiergues@dgifp.finances.gouv.fr)  
05 61 158 521

# REGLEMENT INTERIEUR DU FOYER

---

## **ARTICLE 1 :**

Le foyer de l'établissement toulousain de l'ENFiP et ses équipements sont mis à la disposition de l'Association Touristique, Sportive et Culturelle des agents Financiers de l'ENFiP établissement de Toulouse (ATSCAF – ENFiP Toulouse).

## **ARTICLE 2 :**

Le foyer est ouvert aux adhérents de l'ATSCAF – ENFiP TOULOUSE tous les jours de 8h00 à 18h. Durant cette plage, ils pourront utiliser le matériel mis à leur disposition par la direction de l'établissement, ou par l'association. Il leur est demandé de prendre le plus grand soin de ce matériel mis à leur disposition. La direction de l'établissement se réserve néanmoins le droit d'utiliser le foyer au cours de cette plage pour des manifestations conviviales exceptionnelles.

## **ARTICLE 3 :**

Le foyer sera également ouvert de 18h à 19h30 les jours où sont pratiquées des activités sportives ou culturelles spécifiques dont le programme est établi en début d'année scolaire, et qui devra être communiqué à la direction de l'établissement.

## **ARTICLE 4 :**

En dehors de ces plages, des autorisations d'ouvertures supplémentaires (soirées notamment) pourront être accordées par la direction de l'établissement, pour des manifestations particulières, **à la demande écrite des utilisateurs, déposées au plus tard 8 jours avant la date prévue de l'utilisation, auprès de la direction de l'établissement (MM LACOU Jean-Philippe et PARRE Frédéric) avec copie au gestionnaire foyer de l'ATSCAF – ENFiP (Mme JOURNET Anne-Marie).**

**Les soirées devront OBLIGATOIREMENT se terminer au plus tard à 3 h du matin (et la musique arrêtée à 2 h 00).**

## **ARTICLE 5 :**

A l'occasion des ouvertures supplémentaires ou lors d'événements exceptionnels tels que les soirées des élèves, les organisateurs doivent veiller strictement au respect des consignes de sécurité suivantes :

1. Les organisateurs de la soirée sont responsables :
  - a. De l'ouverture et de la fermeture des portes d'accès au parc de stationnement, remarque étant faite que la porte d'accès au parc doit être refermée après chaque entrée ou sortie de véhicule,
  - b. De l'éclairage du parc,
  - c. De la consommation des boissons.
2. En fin de soirée, les organisateurs de la soirée doivent s'assurer :
  - a. Que tous les appareils électriques ne sont plus sous tension,
  - b. Que toutes les lumières sont éteintes,
  - c. Que le foyer est fermé à clef.
3. Il est formellement interdit de modifier les installations suivantes : La sono, Les circuits électriques, Les éclairages, Les alarmes.
4. Il est formellement interdit d'utiliser des pétards ou des feux de Bengale, à l'intérieur comme à l'extérieur du foyer.

Les participants doivent également conserver un comportement correct et respecter le voisinage. A cet égard, ils veillent à ne pas occasionner des nuisances sonores.

Par ailleurs, les déchets doivent être impérativement conditionnés dans des sacs et entreposés dès la fin de la soirée dans les poubelles qui se trouvent dans le local situé près du portail de l'entrée principale de l'établissement.

De même, toutes les bouteilles de verre devront impérativement être évacuées par les utilisateurs dans des récupérateurs de verre publics.

Les organisateurs et les participants veillent tout particulièrement à l'état d'entretien du foyer et de son environnement. À ce titre, **le foyer doit être totalement nettoyé et rangé avant 14h00 le lendemain des soirées**. À cet effet, les responsables ont à leur disposition les produits de lavage nécessaires.

Ils doivent rendre le jeu de clefs mis à leur disposition le lendemain avant 15h00.

#### **ARTICLE 6 :**

L'utilisation du foyer et du matériel est réservée exclusivement aux adhérents de l'ATSCAF – ENFiP TOULOUSE soit à titre principal, soit en extension d'adhésion d'une autre section ATSCAF affiliée à l'ATSCAF fédérale. En cas d'accident, ni l'ATSCAF – ENFiP TOULOUSE, ni l'ENFiP ne pourront être mis en cause par une personne non adhérente.

#### **ARTICLE 7 :**

Sous réserve de l'accord de la direction de l'établissement, les installations pourront être prêtées à une autre section ATSCAF, pour l'organisation de manifestations exceptionnelles.

#### **ARTICLE 8**

Les utilisateurs seront tenus pour responsables de toutes les dégradations des installations ou du matériel mis à leur disposition. Un état des lieux sera effectué avant et après chaque manifestation particulière.

#### **ARTICLE 9 :**

Il est formellement interdit :

- de sortir du foyer le matériel mis à disposition,
- de coller ou d'apposer des publicités, papillons et tracts sur les murs et les installations,
- de tracer des graffitis ou autres inscriptions,
- de pénétrer dans le foyer avec des animaux même tenus en laisse,
- de fumer dans le foyer, les toilettes et les douches.

#### **ARTICLE 10 :**

Les infractions au présent règlement ou à l'accord intervenu pour le prêt du foyer donneront lieu à l'expulsion immédiate des contrevenants, sans préjudice de la responsabilité qui pourrait leur incomber. Ceux-ci pourront se voir refuser l'accès des installations, soit temporairement, soit définitivement.